

^{TZL/OKR}
BURKINA FASO

Unité-Progrès-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°106 : **RELATIF AU PROJET DE LOI**
CONSTITUTIONNELLE PORTANT REVISION DE
LA CONSTITUTION

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Daaga NASSOURI**, rapporteur.

Août 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le mardi 27 août de 15 heures 05 minutes à 15 heures 55 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB), s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi constitutionnelle portant révision de la Constitution.

Auparavant, la COMFIB, saisie pour avis, a désigné le député Daaga NASSOURI comme rapporteur du dossier. Celui-ci a pris part aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces séances ont consisté en l'audition du Gouvernement et en l'adoption du rapport, le lundi 26 août 2024 de 11 heures 05 minutes à 12 heures 15 minutes et de 14 heures 10 minutes à 16 heures 45 minutes. Les travaux se sont déroulés sous la présidence du député Lassina GUITI, Président de ladite Commission.

L'ordre du jour adopté par la COMFIB a porté sur les points suivants :

- compte rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par monsieur Edasso Rodrigue BAYALA, Ministre de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des sceaux. Il était assisté de ses collaborateurs.

Monsieur le Ministre a exposé autour des points suivants :

- contexte et justification du projet de loi constitutionnelle,
- processus d'élaboration du projet de loi constitutionnelle,
- présentation du projet de loi constitutionnelle.

Les éléments relatifs à ces différents points sont consignés dans le rapport de la CAGIDH.

I.2. Débat général

A l'issue de l'exposé de monsieur le Ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles le Gouvernement a apporté des éléments de réponse.

Ces préoccupations ont porté essentiellement sur :

- le caractère de la saisine du Conseil constitutionnel suivant la nouvelle disposition de l'article 147 ;
- la signification profonde de la nouvelle devise « La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons » ;
- les dispositions prises par le Gouvernement pour que les plus jeunes puissent véritablement s'approprier la nouvelle devise et mettre en pratique les valeurs qu'elle véhicule ;
- le « point d'exclamation » qui pourrait être ajouté à la fin de la devise « La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons » et l'écriture en lettres majuscules de la devise de notre pays ;
- la perception du Gouvernement sur la réceptivité du peuple depuis l'annonce de cette révision constitutionnelle ;
- le délai envisagé pour la nouvelle Constitution afin d'éviter les modifications à minima ;
- la notion d'urgence évoquée dans l'article 147 par le Gouvernement ;
- la mise à disposition d'une liste de circonstances ne permettant pas l'organisation d'un référendum ;
- le sens de la notion « Union d'États africains » ;
- les raisons pour lesquelles le Burkina Faso ne s'autorise pas à adhérer à des unions d'États impliquant des États non africains.

II. APPRÉCIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

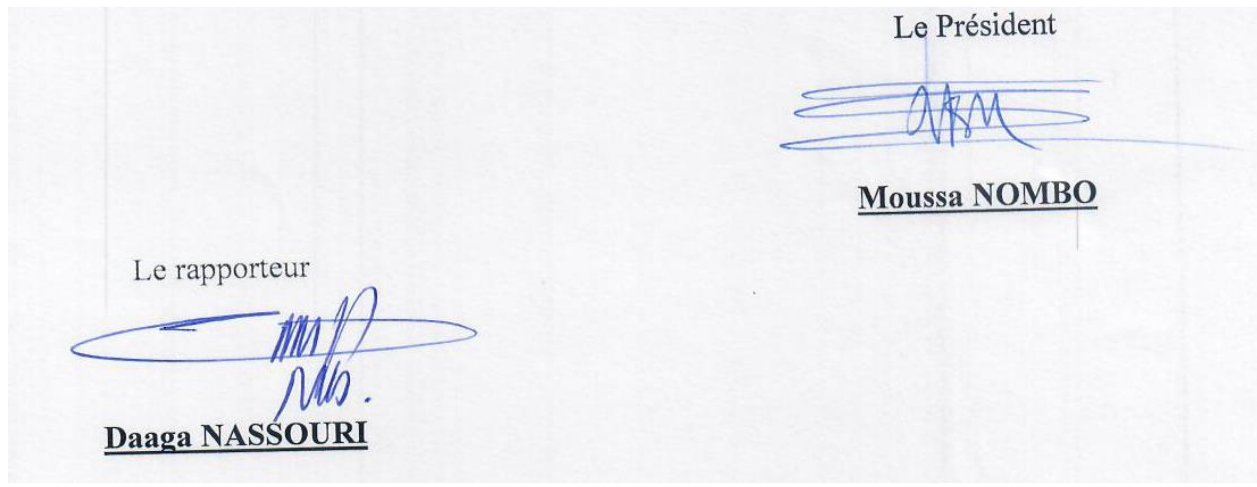
A l'issue du compte rendu des travaux de la CAGIDH fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission des finances et du budget.

De ces échanges, il ressort que les innovations introduites dans le présent projet de loi permettront à notre pays de :

- renforcer le sentiment patriotique,
- entretenir la flamme de l'engagement citoyen pour la patrie,
- faciliter l'adhésion du Burkina Faso à une Confédération, une Fédération ou une Union d'Etats africains,
- impulser un développement socio-économique durable et harmonieux.

Au regard de ce qui précède, la COMFIB émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 27 août 2024



Le Président

Moussa NOMBO

Le rapporteur

Daaga NASSOURI

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT LE MARDI 27 AOÛT 2024

Liste des députés présents

N°	NOM ET PRENOM (S)	QUALITE
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	YARO Mamadou	Rapporteur général
3.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 ^{re} Secrétaire
4.	NASSOURI Daaga	Membre
5.	ZANGRE François	Membre
6.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
7.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
8.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
9.	FOFANA Haoua	Membre
10.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre

Liste des députés absents

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	SANOGO Drissa	Vice-président
2.	HAMA Ly	2 ^e Secrétaire
3.	KONE Diakalia	Membre
4.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
5.	DIALLO Daouda	Membre
6.	TAPSOBA Issaka	Membre

LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	NOM ET PRENOMS	QUALITE
1.	BALBONE Idrissa	Conseiller parlementaire
2.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
3.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
8.	DABO Inoussa	Stagiaire
PERSONNEL RELEVANT DU CABINET DU PALT		
1.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT